



## CONDITIONS GENERALES

1. Le matériel (vases, photophores,...) est propriété de SdeV Events. Toute casse ou perte vous sera facturée au prix d'achat.
2. Le document d'inspiration visuel vous présente l'idée générale de votre projet. Il est évident que, en fonction de différents facteurs (saison, luminosité, style de salle, éclairage, budget,...), l'effet peut être différent.
3. Ceci est une estimation budgétaire. En cas de changements une offre adaptée vous sera proposée.
4. Conditions de paiement :
  - Un acompte de 50% du montant total estimé lors de la signature de la présente convention devra être payé dès réception de la facture d'acompte.
  - Le solde reprenant le coût total de la décoration diminué de l'acompte au plus tard 8 jours après l'évènement.
  - En cas de non-respect de ces conditions de paiement, un intérêt de retard de 1% par mois sera appliqué.
5. Conditions d'annulation :
  - >1 mois avant la date de l'évènement : 50% du montant total estimé sera dû
  - < 1 mois avant la date de l'évènement : 100% du montant total estimé sera dû
6. Litige : En cas de litige, seuls les tribunaux de Nivelles seront compétents.